

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

lito' AUTOLIB'
VELIB'
MÉTROPOLE





Sommaire

Édito **4**

SAVM **6**

Faits marquants 2023 8

Les missions 9

Le Syndicat 10

Les membres 12

Bilan financier Autolib' Velib' 14

VELIB' **16**

Territoire couvert 18

Chiffres-clés 2023 20

Les usages 22

Les utilisateurs et utilisatrices 26

Le comité des usagers 28

AUTOLIB' **30**



Édito

En 2023, Velib' Métropole a connu une nouvelle année très dynamique, dépassant les résultats déjà significatifs de 2022.



Nombre de trajets, de personnes abonnées, d'utilisatrices et utilisateurs différents... les indicateurs sont en hausse et on ne peut que s'en réjouir !

Vélib' Métropole est de plus en plus utilisé, de plus en plus partagé, et offre ainsi une solution de plus en plus performante aux Métropolitaines et Métropolitains qui souhaitent réduire leur empreinte carbone.

Le Syndicat a poursuivi le travail de fond engagé avec l'opérateur de Velib' pour faire progresser la qualité de service. Si les conclusions de l'audit de Velib' mené par le cabinet indépendant Rise ont été rendues publiques dans le courant du printemps 2023, confirmant le diagnostic du Syndicat, le SAVM a dès fin 2022 contraint l'opérateur à atteindre et pérenniser le nombre de vélos du parc prévu contractuellement. Plus de 20 000 vélos sont désormais à la disposition de chacune et chacun. Mieux les répartir, pour les déployer au bon endroit et au bon moment, c'est-à-dire optimiser la régulation, tel est le nouveau chantier lancé par le SAVM en 2023. Nul doute que les résultats sur ce plan sont très attendus par les usagères et usagers.

En effet, Velib' existe pour et par ses utilisatrices et utilisateurs. Cette conviction que je porte se traduit évidemment par l'animation depuis 2018 du comité des usagers Velib' auquel je suis très attaché. Elle a aussi présidé à l'organisation de la première édition du hackathon Velib' en décembre, qui proposait aux personnes passionnées des données, de la mobilité et de Velib', d'imaginer des solutions pour relever les défis majeurs d'une meilleure régulation du parc et d'une information utilisateur plus performante. Les propositions lauréates seront mises en œuvre dans les mois et les années qui viennent.



En 2024, Paris accueillera les deuxièmes Jeux Olympiques et Paralympiques de son histoire. Pour Velib', ce seront les premiers et le service entend bien honorer le rendez-vous de cet événement planétaire.

2023 aura à ce titre constitué une répétition générale. Les stations géantes éphémères, installées lors de grands rendez-vous culturels comme les 30 ans de Solidays ou sportifs comme la Coupe du monde de rugby, ont démontré la pertinence d'un renfort du maillage Velib' pour assurer la desserte des grands événements. Une dizaine de stations de ce type seront déployées en 2024 pour les Jeux au plus près des sites de compétition.

Pour les utilisatrices et utilisateurs du quotidien comme le public de grands événements, Velib' se tient prêt. La Courneuve et Garches ont rejoint le réseau, portant désormais à 74 le nombre de communes adhérentes à Velib'. Cette dynamique se poursuivra en 2024 avec plusieurs collectivités nouvellement adhérentes.

S'agissant d'Autolib', le tribunal administratif de Paris a rejeté la totalité des demandes de la SAS Autolib' dans son jugement du 12 décembre 2023. Le juge administratif soulève, après plus de quatre ans de procédures, l'illégalité des dispositions prévues du contrat de concession en cas de résiliation. Cette décision a conduit le Groupe Bolloré le 9 février 2024 à faire appel de ce jugement en maintenant ces demandes indemnitaires. La position du Syndicat reste la même, avec la défense en appel de la conformité du contrat et d'une indemnisation limitée à la valeur nette comptable des biens de retours (stations et bornes Autolib') et aux dépenses de rupture des contrats de la seule SAS Autolib'. Une provision pour risque a été constituée à hauteur de 32,5 millions d'euros, totalement budgétée en 2023. Le contentieux n'étant pas soldé, elle reste pleinement d'actualité.

Enfin, je ne saurais terminer sans saluer le travail de l'équipe du Syndicat que je sais mobilisée pour améliorer le quotidien des usagères et usagers et préparer les grands rendez-vous qui arrivent.



Sylvain Raifaud,
Président du SAVM



SAVM

FAITS MARQUANTS 2023

Mars

3^e renouvellement du comité des usagers Velib' Métropole pour une durée de 2 ans, qui accompagne le SAVM dans l'amélioration continue du service Velib'.

24 mai

Une campagne sauvage d'adhésivage anti-IVG dégrade des milliers de Velib', portant atteinte au service public, au confort des utilisateurs du réseau et générant des coûts significatifs de remise en état des vélos. Une récidive est constatée en juin. Le SAVM et la ville de Paris ont engagé des poursuites judiciaires.

14 mai

Nouvelle évolution tarifaire dans un contexte d'inflation prolongée, portant exclusivement sur l'abonnement et l'usage du Velib' électrique très sollicité sur le réseau.

Juin

Des stations géantes Velib' éphémères sont déployées à l'occasion de grands rendez-vous sportifs et culturels (Stade de France, Solidays...) : une répétition générale avant les JOP de Paris 2024.

8 septembre – 6 octobre

Durant la coupe du monde de rugby, 2 stations d'une capacité cumulée de 400 places sont déployées aux portes du Stade de France et place de la Madeleine, à proximité du village rugby place de la Concorde.

Septembre

Record du nombre de personnes abonnées à l'année depuis le lancement du service, à 410 000. Pic d'usages sur le mois constaté à plus de 215 000 courses/jour. Le service poursuit sa progression, le nombre d'usagères et usagers différents continue d'augmenter.

LES MISSIONS

DÉPLOYER

Le SAVM réalise pour le bénéfice des collectivités des études d'opportunité à l'échelle d'un territoire afin de déterminer la solution de mobilité partagée la plus adéquate pour la zone concernée en tenant compte du réseau de transport existant, de données socio-démographiques etc. Les équipes techniques du SAVM interviennent ensuite aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes de déploiement des stations Velib'. Elles supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.

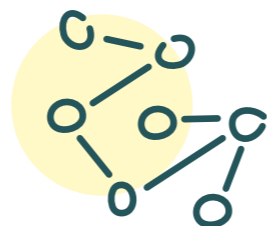
CONTRÔLER

Afin de veiller au respect des engagements contractuels du prestataire du marché public Velib' Métropole, le SAVM dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement du service et d'engager des discussions avec le prestataire sur les points à améliorer. Après 2022 où le travail de fond a porté sur le nombre de vélos, les efforts se sont concentrés en 2023 sur la régulation du réseau.

COMMUNIQUER

En lien avec le prestataire de Velib', le SAVM organise des actions de promotion du service, en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable, par le biais d'essais gratuits ouverts à tous et toutes ou en déployant des stations géantes éphémères à l'occasion de grands rendez-vous populaires. Ainsi, le 17 septembre, à l'occasion de la Journée Sans Voitures, l'offre de courte durée Ticket-V (trajet unique réalisé à Velib' mécanique ou à Velib' à assistance électrique, au tarif de 3 €) était-elle gratuite. Le SAVM est également présent à certains grands rendez-vous, comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui s'est déroulé du 21 au 23 novembre 2023. Le service Velib' Métropole développe également des partenariats en s'associant ponctuellement à des événements de grande ampleur, par exemple les campagnes nationales de la Sécurité routière ou des festivals comme Solidays. Par un échange de visibilité, ces opérations permettent de promouvoir Velib' auprès d'une cible particulière et/ou de réaffirmer les valeurs du service.

LA GOUVERNANCE



LE COMITÉ SYNDICAL

se réunit pour délibérer sur l'ensemble des sujets majeurs : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc.

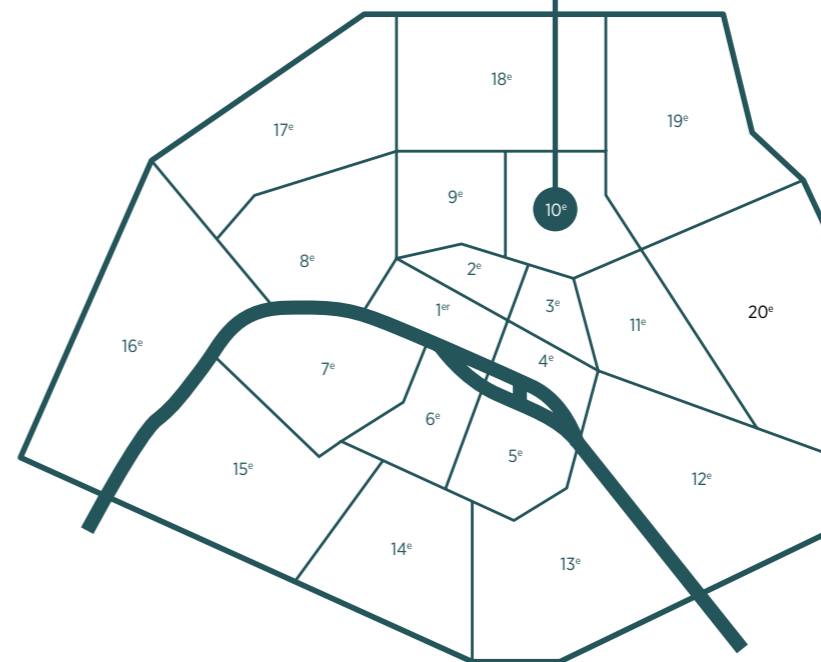
- Il suit également l'activité du service Velib' et les conséquences de la fin de la Délégation de Service Public (DSP) Autolib'.
- Ses travaux sont dirigés par le Président, assisté des Vice-Présidentes et Vice-Présidents.
- Les séances sont publiques et les procès-verbaux sont publiés.
- Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Velib' Métropole et recensées à la date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'. 6 comités syndicaux se sont tenus en 2023.

LE BUREAU SYNDICAL

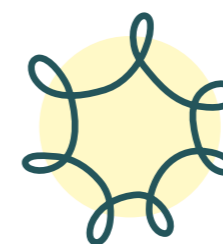
est une instance restreinte qui a pour rôle de préparer les comités syndicaux et de suivre l'activité du Syndicat dans ses compétences Autolib' et Velib'.

- Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion du Syndicat.
- Chaque membre dispose d'une voix égale. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante, conformément aux statuts.
- Il est constitué de 18 membres (un Président, 14 Vice-Présidentes et Vice-Présidents, 3 autres membres). Le bureau syndical s'est réuni 7 fois en 2023.

Afin d'être facilement accessible aux personnes élues du SAVM, les locaux sont situés dans le 10^e arrondissement de Paris.



NOTRE ORGANISATION



À la fin de l'année 2023, 22 agents (15 étant fonctionnaires, 7 agents contractuels) composent l'effectif du SAVM au sein de 5 directions :

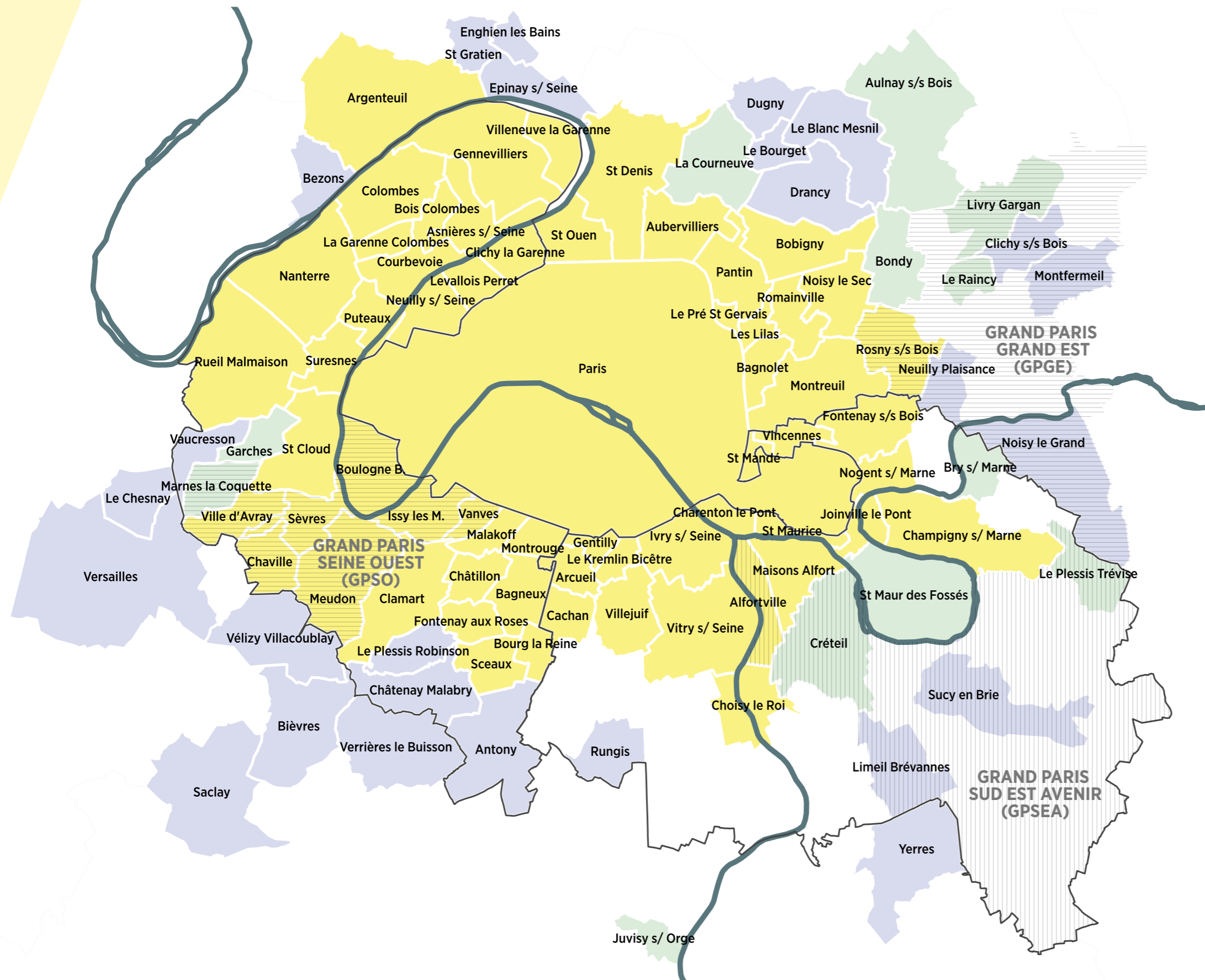
- Direction des services techniques,
- Direction juridique et de la commande publique,
- Direction des finances,
- Direction de l'administration générale et des ressources humaines,
- Direction de la communication et du marketing.

On comptait 8 femmes et 14 hommes.

LES MEMBRES

Au 31 décembre 2023, le Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) compte 91 adhérents :

- 84 communes,
- 3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 15 communes (2 communes ayant l'option Velib'),
- 2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.



Légende

Communes adhérentes au SAVM

- à Autolib' et Velib' - Avec stations
- à Autolib' et Velib' - Sans stations
- à Autolib'

Départements adhérents

- 92 - à Autolib'
- 94 - à Autolib' et Velib'

EPT adhérents

- à Autolib'
- à Autolib' et Velib'

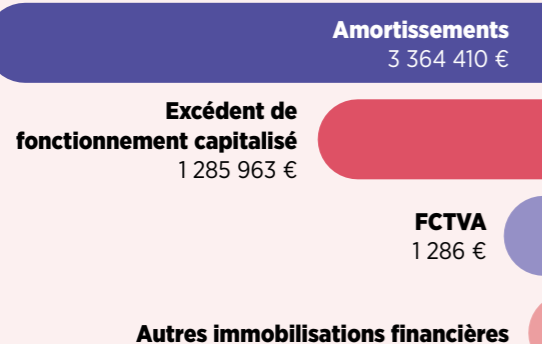
Autres adhérents

- MGP - Autolib' et Velib'
- Région IDF - Autolib'

BILAN FINANCIER AUTOLIB'



RECETTES 4 651 659 €

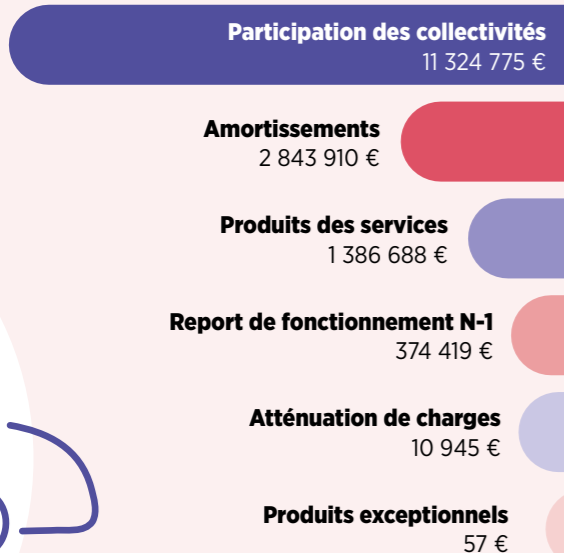


INVESTISSEMENT

DÉPENSES 4 196 085 €

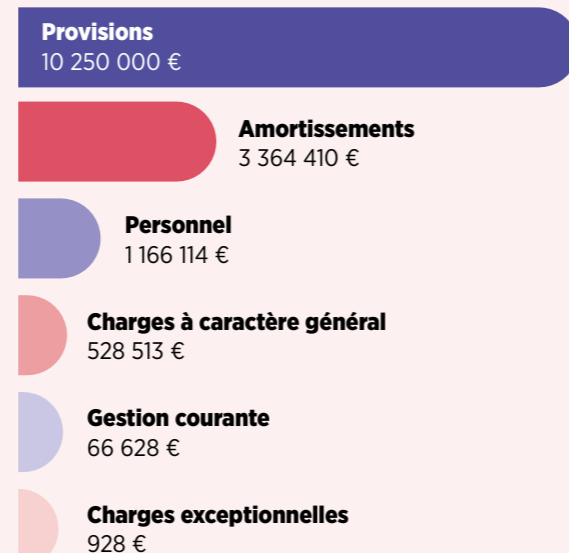


RECETTES 15 940 796 €

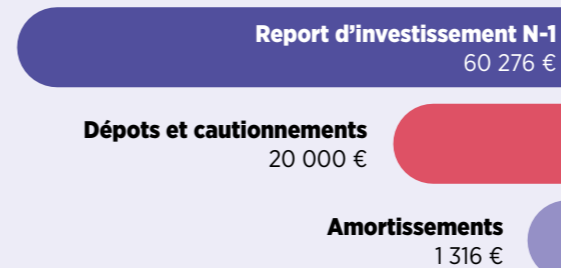


FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 15 376 592 €



RECETTES 81 592 €

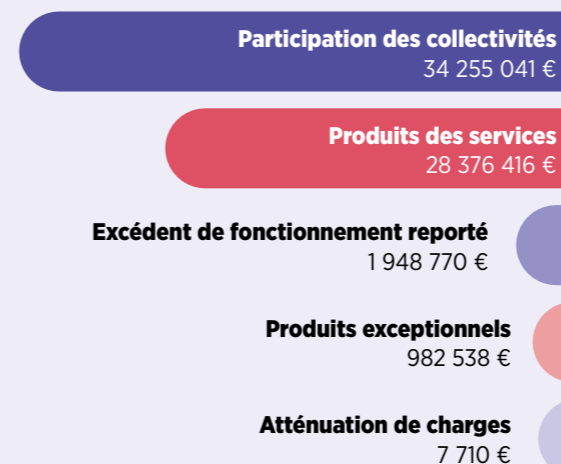


INVESTISSEMENT

DÉPENSES 33 997 €

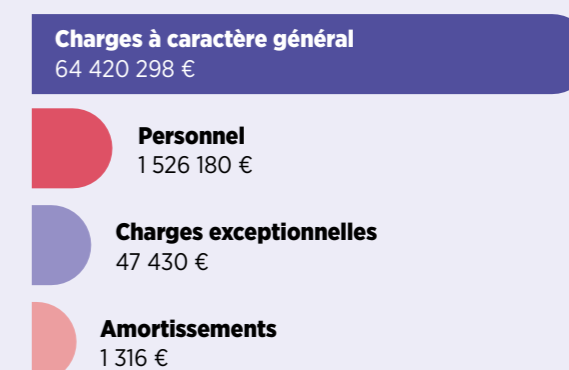


RECETTES 65 570 475 €



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 65 995 226 €



BILAN FINANCIER VELIB'





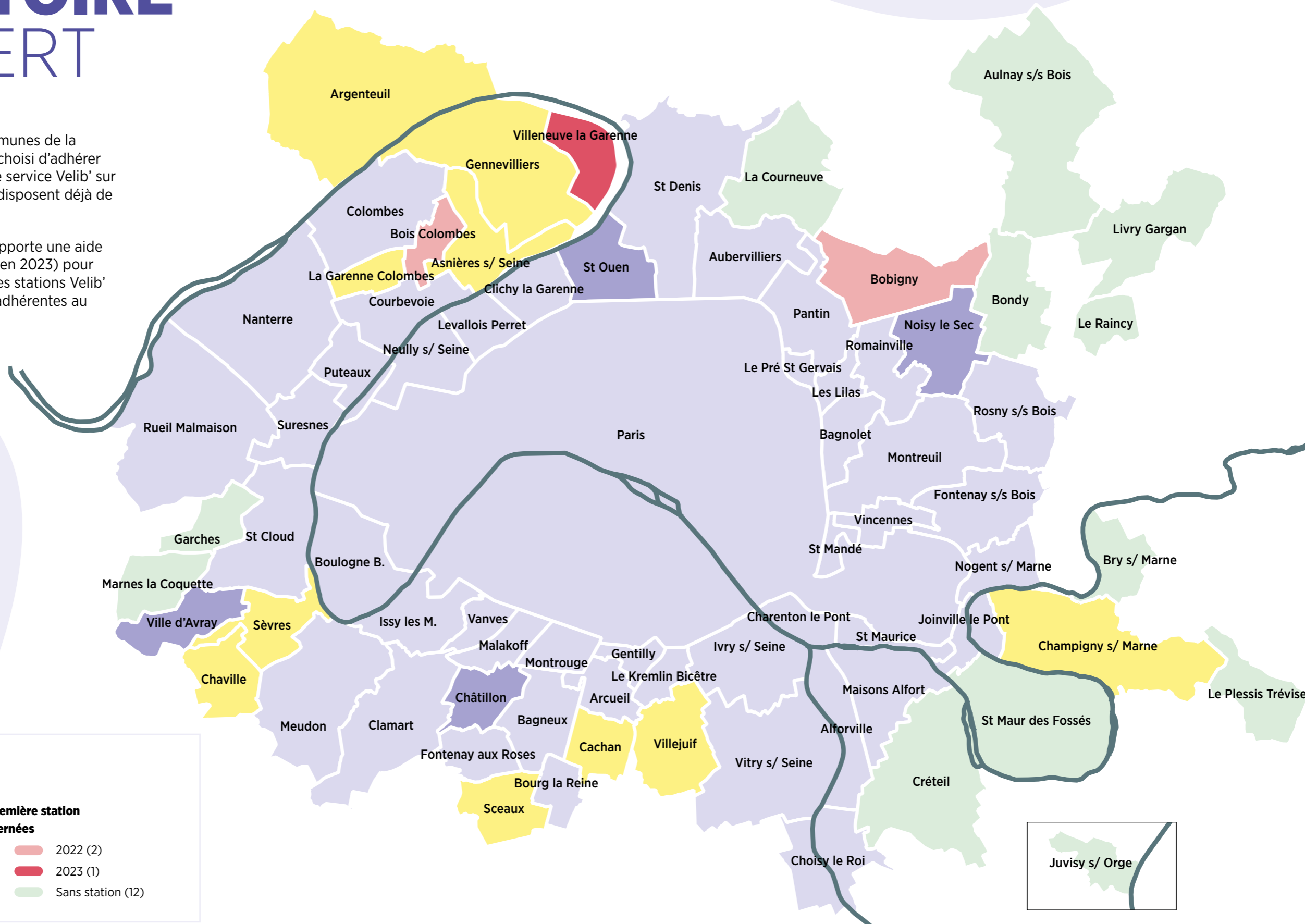
VELIB'



TERRITOIRE COUVERT

Au 31 décembre 2023, 74 communes de la Métropole du Grand Paris ont choisi d'adhérer au Syndicat afin de déployer le service Velib' sur leur territoire. 63 d'entre elles disposent déjà de stations.

La Métropole du Grand Paris apporte une aide financière importante (6,6 M€ en 2023) pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris.



Légende

Date de mise en service de la première station
et nombre de collectivités concernées

 2018 (45)	 2022 (2)
 2019 (10)	 2023 (1)
 2021 (4)	 Sans station (12)

CHIFFRES-CLÉS 2023

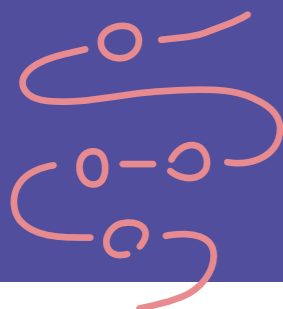


406 000
personnes abonnées
à l'année



45

nouvelles stations
mises en service dans
l'année pour un total
de 1478 stations
dans le réseau



44,7
MILLIONS
de trajets réalisés
(+6 % par rapport à 2022)

5

Jusqu' à 5
Velib' pris
par seconde
en période de pic



38%

des personnes
sont abonnées à l'offre V-Max,
axée sur le VAE. C'est la formule
d'abonnement de longue durée
plébiscitée



149
MILLIONS DE KM
parcourus
sur l'année
Soit quasiment la
distance Terre-Soleil

40%

des Velib' sont des modèles
à assistance électrique



693 000
pass courte durée
vendus



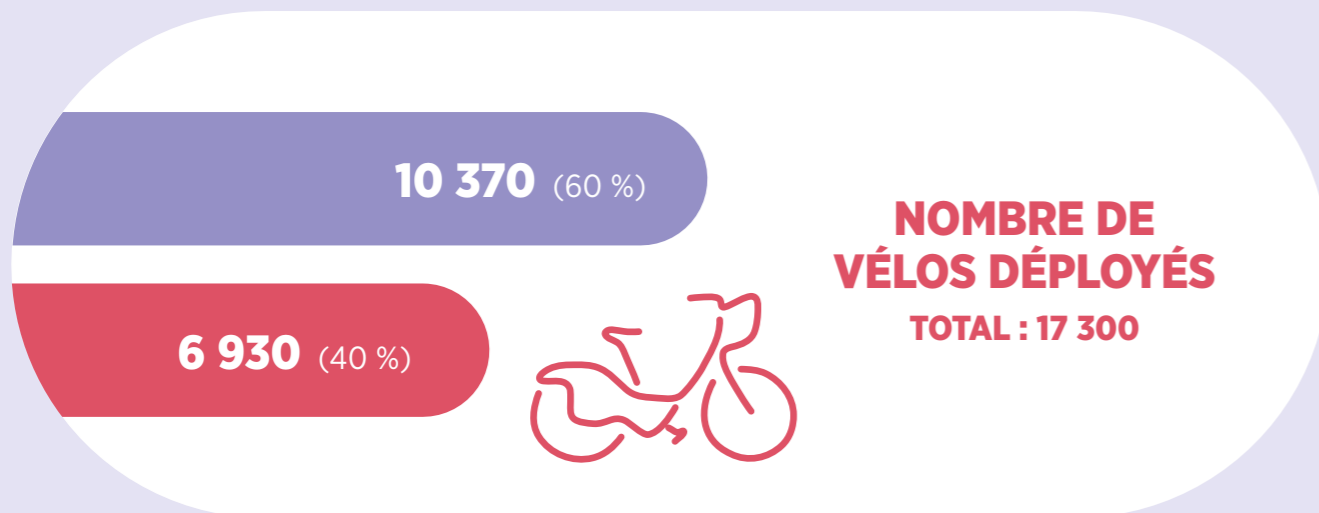
780 000
personnes différentes
ont recouru à Velib' en 2023

LES USAGES

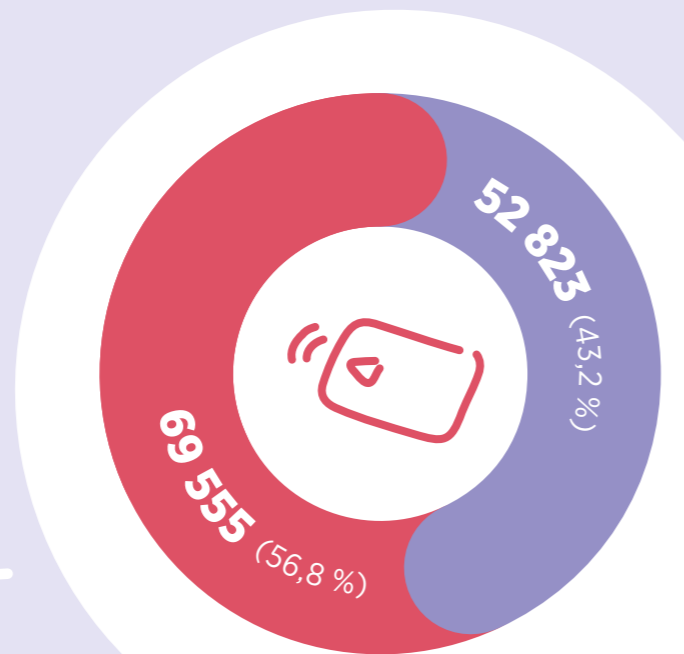
- Vélos mécaniques (VM)
- Vélos à assistance électrique (VAE)

2023 confirme la tendance à la hausse continue des usages, observée depuis l'après-pandémie. Les journées au-delà de 210 000 courses, jusqu'ici exceptionnelles depuis le lancement du service, se sont multipliées dans l'année.

Si la saisonnalité est toujours à l'œuvre, les usages durant les mois de janvier, février et décembre, traditionnellement en retrait, ont sensiblement progressé en 2023, attestant qu'un nombre croissant de personnes recourent au service toute l'année même si les conditions météo sont moins propices. La culture vélo progresse dans la Métropole du Grand Paris, au bénéfice de toutes et tous.



Le Velib' à assistance électrique est toujours plébiscité : chaque jour, plus de 69 550 trajets ont été réalisés à VAE en moyenne - contre 52 800 en Velib' mécanique - et l'augmentation tarifaire d'1 € portée sur l'abonnement V-Max et l'usage du VAE mi-mai n'a pas enrayé la progression des usages avec ce type de Velib'.



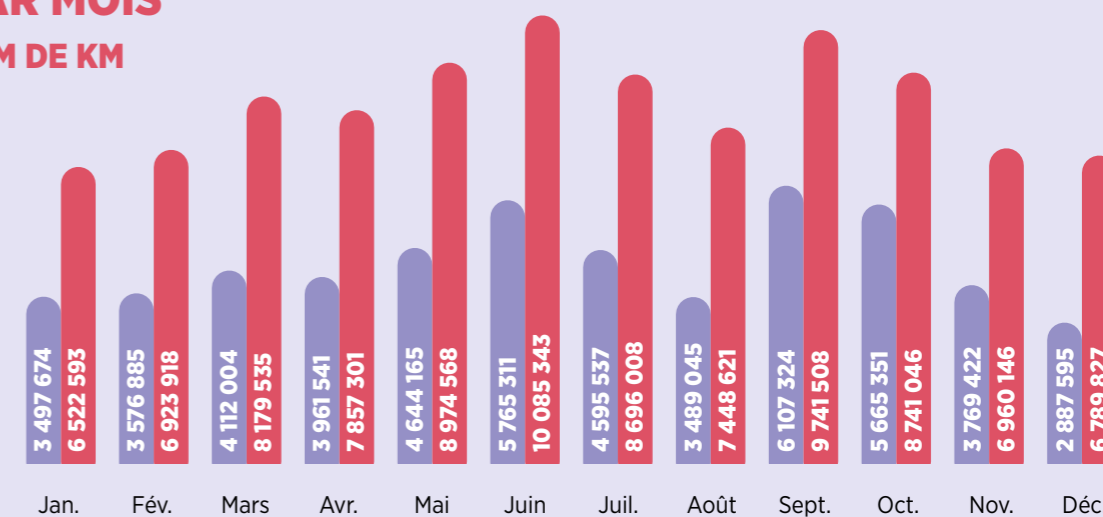
LOCATIONS SELON LE TYPE DE VÉLO

DURÉE, VITESSE ET DISTANCE PAR COURSE SELON LE TYPE DE VÉLO



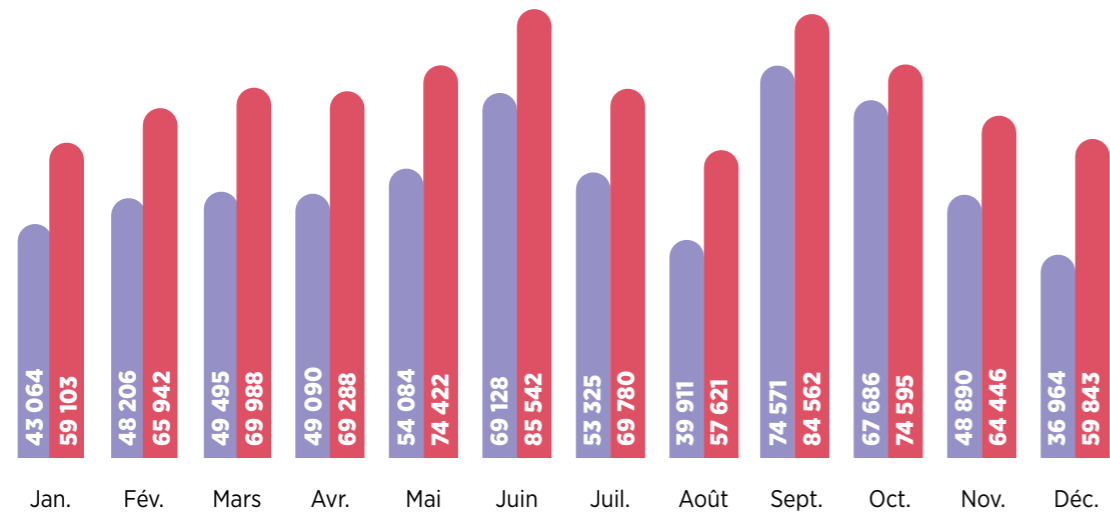
DISTANCE PARCOURUE EN KM PAR MOIS

TOTAL : 149 M DE KM



VOLUME DE LOCATIONS PAR MOIS

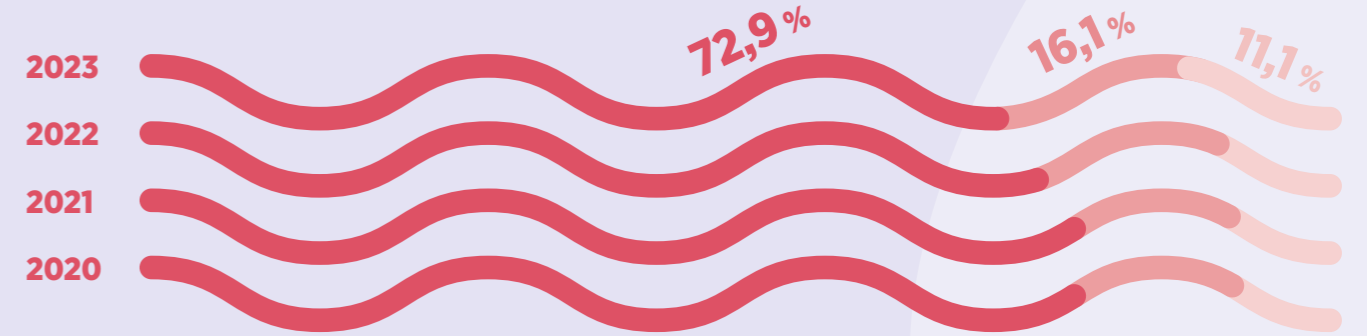
■ Vélos mécaniques (VM)
 ■ Vélos à assistance électrique (VAE)



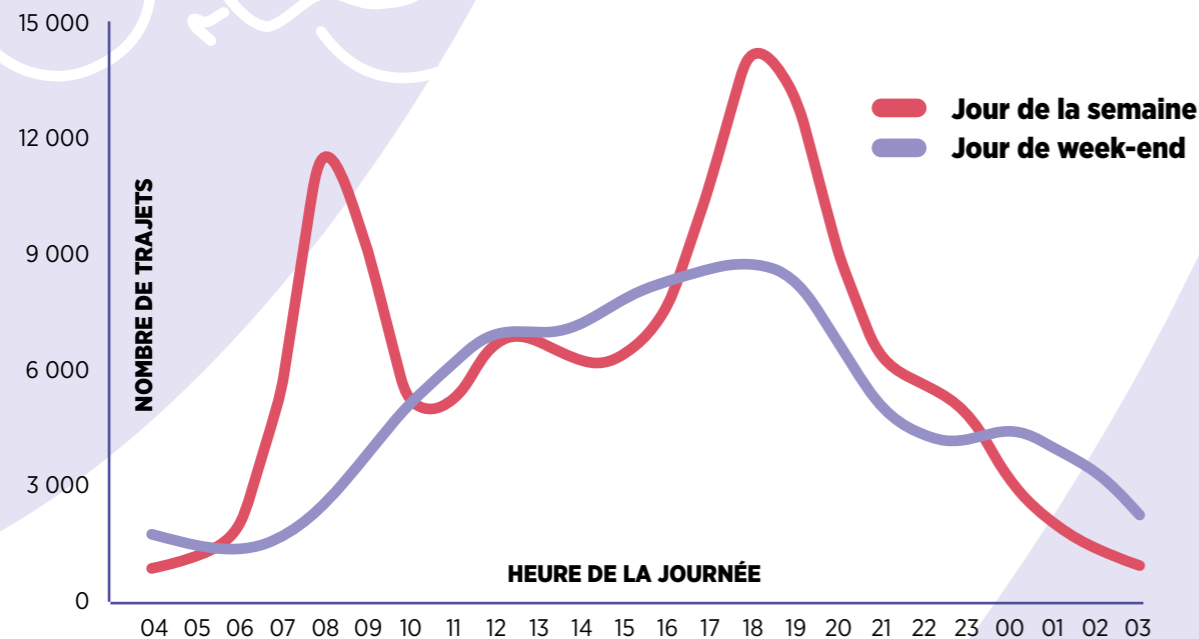
ORIGINE ET DESTINATION

La poursuite de l'extension du réseau, par le renforcement du maillage sur le territoire existant ou par le déploiement de stations dans des collectivités nouvellement adhérentes à Velib', se traduit par la progression continue des usages entre Paris et la couronne (+ 2,2 points) mais aussi entre communes de la couronne (+ 1,5 points).

■ Paris <•> Paris
■ Paris <•> Couronne
■ Couronne <•> Couronne



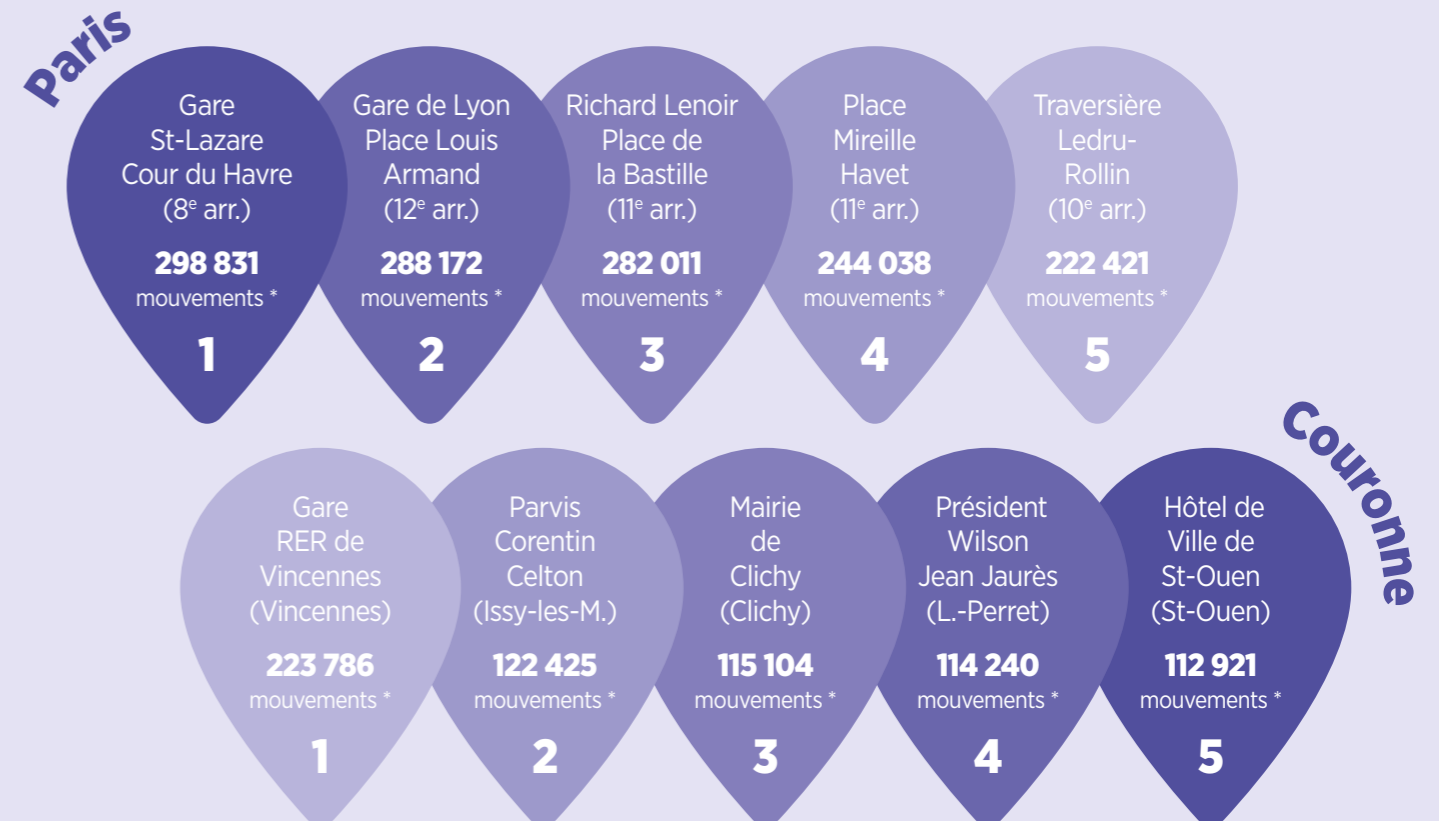
UTILISATION EN FONCTION DE L'HEURE DE LA JOURNÉE



TOP 5 DES STATIONS

Le top 5 des stations les plus fréquentées dans Paris comme en proche couronne est globalement stable depuis 2019.

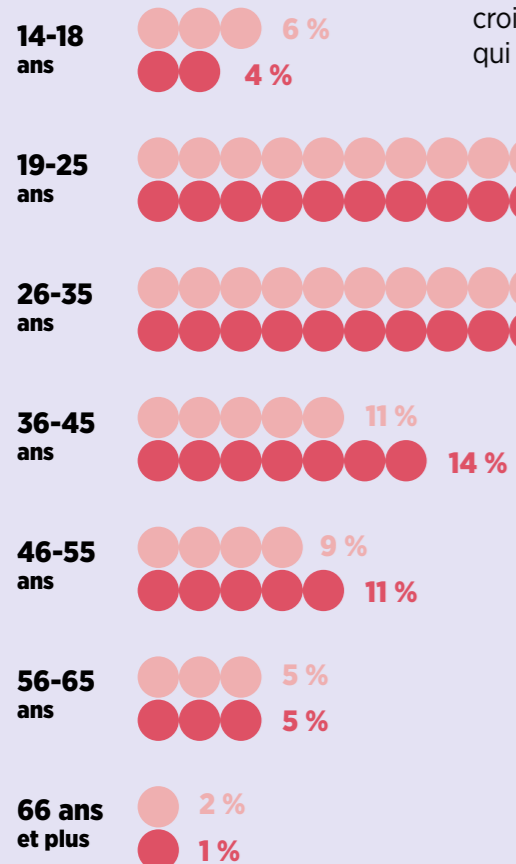
*prises et restitutions sur l'année



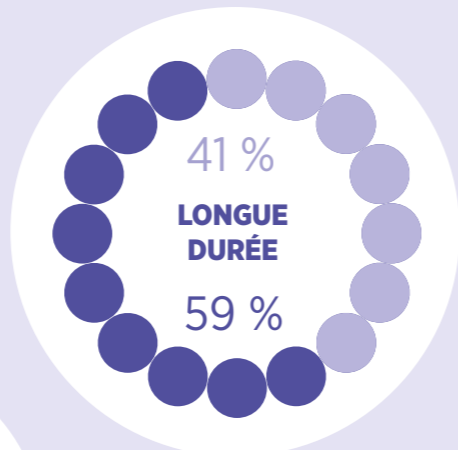
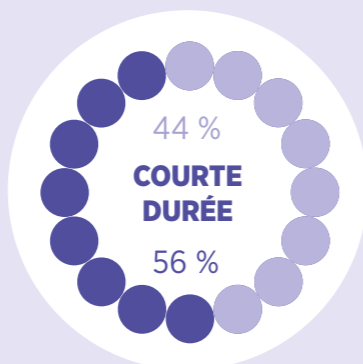
LES UTILISATEURS ET UTILISATRICES DU SERVICE VELIB'

780 000 personnes ont pédalé à Velib' en 2023, une hausse de plus de 25 % par rapport à 2022. La mobilité publique partagée est plus que jamais une option de transport appréciée des habitantes et habitants de la Métropole du Grand Paris ! 406 000 Métropolitaines et Métropolitains étaient abonnés à l'année. Velib' Métropole conserve sa jeunesse au fil des ans : 73,4 % des personnes qui recourent au service ont moins de 35 ans en 2023, 59 % étant des hommes.

RÉPARTITION PAR ÂGE



En 2023, 38 % des abonnés avaient souscrit à l'offre V-Max, axée sur le vélo à assistance électrique (VAE), qui continue de caracoler en tête des formules d'abonnement. En 5 ans, la part de personnes abonnées V-Max a augmenté de 23 points ; cette appétence croissante pour la pratique du VAE a été accompagnée par le SAVM, qui a fait évoluer à la hausse la part des VAE dans le parc de 30 à 40 %.

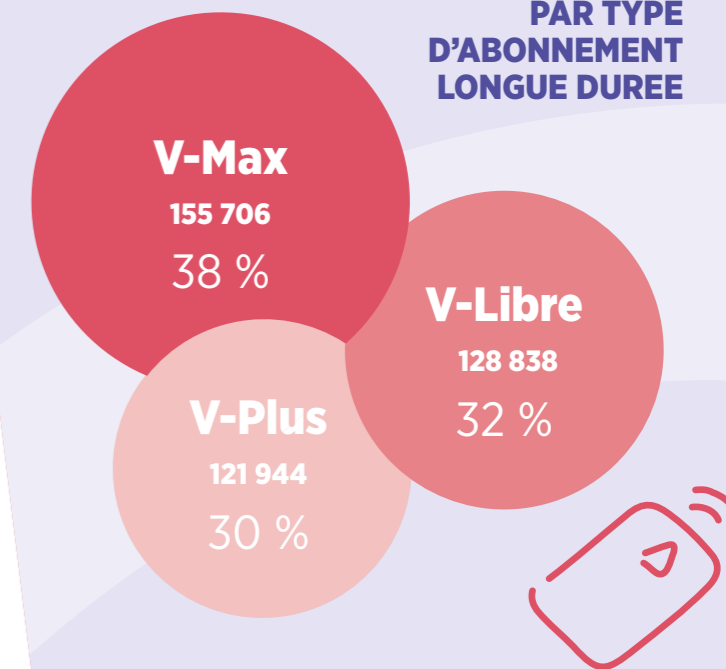


RÉPARTITION PAR SEXE

●●● Femme
●●● Homme

Les pass de courte durée poursuivent leur progression avec + 8,7 % par rapport à 2022 et plus de 693 000 ventes sur l'année. Adaptée à une utilisation ultra-occasionnelle du service et au test des Velib' électriques, le Ticket-V, qui permet de réaliser un trajet unique à Velib' mécanique ou à assistance électrique pour 3 € se maintient, qui représente 73 % des ventes totales de pass.

VENTILATION PAR TYPE D'ABONNEMENT LONGUE DUREE



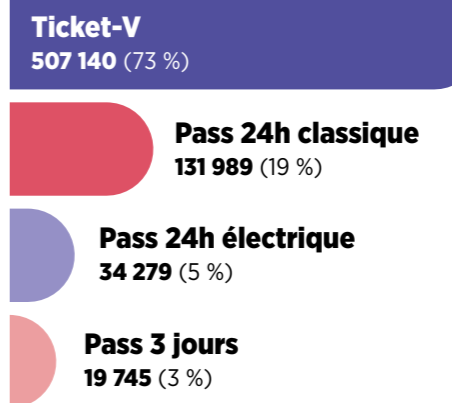
- Normal 71,5 %
3,10 €
- Jeune 25,5 %
2,30 €
- Sénior 1,5 %
2,30 €
- Solidarité 1,5 %
1,55 €



- Normal 63,1 %
9,30 €
- Jeune 30,2 %
7,10 €
- Sénior 1,5 %
7,10 €
- Solidarité 5,2 %
4,15 €

RÉPARTITION ET TARIFS DES ABONNEMENTS

OFFRES DE COURTE DURÉE TOTAL : 693 153



LE COMITÉ DES USAGERS VELIB' MÉTROPOLE

Créé dès le lancement du service pour associer ses utilisatrices et utilisateurs à la vie de Velib', le comité des usagers (CUVM) assure une représentativité des usagères et usagers du quotidien.

Ses membres, paritaires, reflètent le périmètre métropolitain sur lequel est déployé le service. Les membres du comité sont désignés par tirage au sort pour un mandat d'une durée de 2 ans.

En 2023, le comité des usagers Velib' Métropole s'est réuni 3 fois avec pour la première fois un format participatif sous forme d'ateliers dont les thématiques ont été proposées par les membres du CUVM et par le SAVM. Dans une démarche de constante ouverture, le nombre d'usagers et usagères membres a été élargi à 100 et les séances sont désormais retransmises en direct sur X (ex-Twitter). Tous les utilisateurs du service peuvent indiquer leurs questions en amont des réunions par le biais des réseaux sociaux.

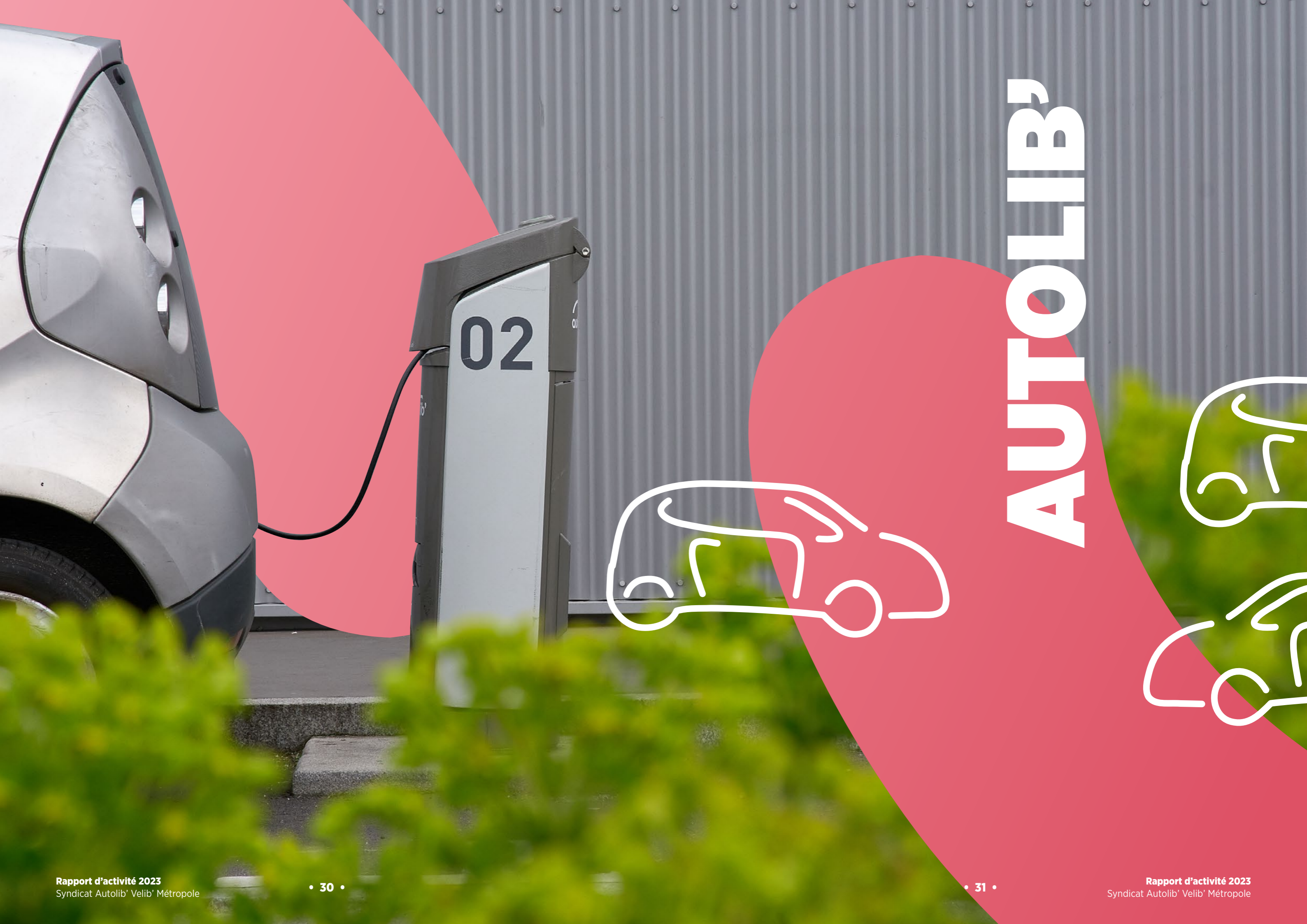
Le comité des usagers regroupe des personnes représentant le SAVM, le prestataire Smovengo, les usagers et usagères ainsi que les associations cyclistes Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB), Paris en Selle et le Collectif Vélo Île-de-France qui se réunissent pour aborder sans fard toutes les questions relatives au fonctionnement du service. De la maniabilité du guidon des Velib' aux futures fonctionnalités de l'application, rien n'est laissé de côté.



Le comité des usagers Velib' Métropole peut être sollicité ponctuellement pour faire part de son expérience utilisateur dans le cadre de tests de fonctionnalités en développement, avant leur déploiement éventuel.

Les membres du comité des usagers sont aussi de précieux observatrices et observateurs du terrain. Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, ils participent de l'amélioration continue du service Velib' Métropole.

L'ensemble des comptes rendus des réunions du comité des usagers Velib' Métropole est en ligne sur le site internet du SAVM.



AUTOLIB'



Premier service de voitures électriques en autopartage et en libre-service à l'échelle du Grand Paris, Autolib' a constitué de 2011 à 2018 un service public précurseur et unique au monde par son ampleur.



Une expérience de mobilité partagée pionnière et exportée

Si le groupe Bolloré, délégataire du service public avec sa filiale SAS Autolib', n'a pas su mettre en œuvre un modèle économique soutenable, Autolib' aura sans conteste permis **l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris.**

La fin du service, majoritairement votée par les collectivités adhérentes du SAVM face à l'ultimatum indemnitaire posé par le délégataire, aura mis un terme à une expérience de mobilité partagée qui a inspiré depuis de nombreux opérateurs et de nombreuses collectivités.

En effet, le succès d'Autolib' a essaimé dans le monde entier. D'autres systèmes ont repris ce principe de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponibles 24 h/24 et 7 j/7, à des tarifs accessibles à tous et pour effectuer des trajets d'une station à une autre (trace directe). Des offres faisant le pari du free floating et d'un paiement à l'usage se sont aussi généralisées. De nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement.



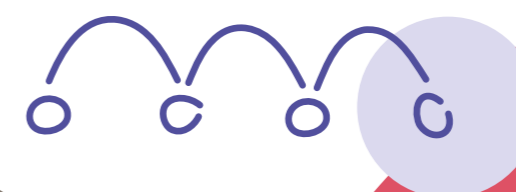
La fin du service public Autolib' : un contentieux indemnitaire perdu par la SAS Autolib' en première instance

Dans le cadre de la résiliation de la délégation de service public (DSP), un contentieux indemnitaire a été initié en 2019 par l'ancien délégataire du service et jugé le 12 décembre 2023 par le Tribunal administratif (TA) de Paris après l'échec de procédures de médiation. La décision du TA est défavorable à la SAS Autolib'. Le juge a rejeté la totalité de ses demandes au motif de l'illégalité de l'article 63 du contrat de concession. En conséquence, le TA a annulé l'ensemble du contrat.

La SAS Autolib' demandait, dans le cadre de l'article 63 de la concession, une indemnisation d'un montant de 235,2 M€ comprenant :

- la valeur nette comptable des biens de retour que sont les stations et bornes de recharge pour 16,8 M€ ;
- les indemnités équivalentes aux coûts de résiliation des contrats alors en cours conclus par la SAS Autolib' pour l'exécution du service et non transférés au SAVM, pour un total de 43,4 M€ ;
- des indemnités au titre du rétablissement de l'équilibre économique de la concession pour 175 M€.

La SAS Autolib' a formé appel de la décision du TA le 9 février 2024. Le Syndicat et les 9 communes intervenantes volontaires engagées à ses côtés pourront défendre leurs intérêts en maintenant leur position. Le comité syndical a constitué dès 2019 une provision pour risque de 32,5 M€, étalée sur 5 ans jusqu'en 2023, au vu des pièces justificatives transmises par la SAS Autolib' et considérées comme a priori recevables. Ce montant reste à ce stade d'actualité.



Le devenir des bornes et stations Autolib'

Le SAVM conserve la compétence de gestion des conséquences nées de la fin anticipée du service public Autolib' jusqu'à ce que le contentieux soit tranché de manière définitive.


Cependant, la quasi-totalité des 90 collectivités adhérentes à Autolib' a désormais récupéré le reste de sa compétence d'autopartage, jusqu'ici déléguée au Syndicat. Grâce à des conventions d'utilisation du domaine public, **les stations et bornes Autolib' ont pu leur être mises à disposition à titre transitoire** dans l'attente de la détermination de leur valeur nette comptable en tant que biens de retour.

Chaque collectivité signataire peut ainsi librement utiliser les bornes de recharge présentes sur son territoire, soit en exploitation directe, soit par l'intermédiaire d'un syndicat d'énergie.

**Syndicat
Autolib' Velib'
Métropole**

47 bis Rue des Vinaigriers
75010 Paris

www.autolibvelibmetropole.fr

 @lib_metropole

Directeur de publication : Yannick Cabaret
Conception et rédaction : Marthe Ozbolt
Cartographie et statistiques : Eva Bouba, Félix Perrin
Photos : Matthieu Fierling
Design graphique : Jean-Caillou Studio